



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2023/ST/073

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

OBJET :

Travaux de reprise de branchement EDF en façade  
(nacelle)  
28, Grand Rue  
Le mercredi 2 août 2023 de 6h00 à 8h00

## Le Maire de la Commune de Poussan, Florence SANCHEZ

VU la Loi du 05 avril 1884,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-4,

VU le Code de la Route,

VU l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande formulée par Monsieur Nicolas BOEUF, représentant la SOCIETE SERPOLLET à CURNONTERRAL (34660) – Tel : 07.64.35.60.68 en date du 10 juillet 2023,

**CONSIDERANT** que la demande concerne une autorisation d'occupation de la voirie, au 28, Grand Rue à POUSSAN (34560) pour des travaux de reprise de branchement EDF en façade (nacelle),

**CONSIDERANT** que l'autorité peut prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer la sécurité publique des usagers du lieu concerné,

**CONSIDERANT** que les agents de Police municipale de POUSSAN sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès-verbal les contraventions auxdits arrêtés et aux dispositions du Code de la Route,

## ARRÊTE

**Article 1er** – Une autorisation d'occupation de la voirie est délivrée à Monsieur Nicolas BOEUF, représentant la SOCIETE SERPOLLET, le mercredi 2 août 2023 de 6h00 à 8h00, afin d'effectuer des travaux de reprise de branchement EDF en façade (nacelle) au 28, Grand Rue à POUSSAN (34560).

**Article 2** – Le stationnement est interdit sur le trottoir et les emplacements de stationnement à partir du 19 bis, Grand Rue jusqu'au panneau stop afin de faciliter le passage des usagers de la route pendant l'intervention.

**Article 3** – La société intervenante est autorisée à empiéter sur la voirie routière mais s'engage à ne pas empêcher la libre circulation des usagers de la route aux dates précitées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4** – La signalisation adaptée et conforme à la réglementation en vigueur est fournie, mise en place et retirée par l'entreprise qui est responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

**Article 5** – Les riverains doivent se conformer à la signalétique implantée par la SOCIETE SERPOLLET.

Publié numériquement, le : 24/07/2023

**Article 6** – Les prescriptions du présent arrêté sont rappelées sur les lieux par l’affichage de ce dernier.

**Article 7** – Les infractions au présent arrêté sont constatées, poursuivies et réprimées, conformément aux lois en vigueur.

**Article 8 – CARACTERE EXECUTOIRE**

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu’il a été procédé à sa publication numérique (ou affichage par défaut) ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu’à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

Madame le Maire, Monsieur le Chef de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Balaruc-les-Bains ainsi que Monsieur Nicolas BOEUF, représentant la SOCIETE SERPOLLET, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l’application du présent acte.

**Article 9 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu’à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s’effectuer par le biais de l’application « Télérecours Citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Poussan,

Signé, le : 21 JUL. 2023

**Henry-Paul BONNEAU,**  
1<sup>er</sup> Adjoint à la Sécurité  
Par délégation du Maire

The image shows the official seal of the Mayor of Poussan, Hérault. The seal is circular with the text "MAIRE DE POUSSAN" at the top and "(Hérault)" at the bottom. Inside the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a lion. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Publié numériquement, le : 24/07/2023